



## Classe énergie g et travaux

Par **Lolo50100**, le **11/06/2023** à **11:53**

Bonjour Je loue depuis août 2022un logement classé énergie G de plus de 548 kw de consommation

Le propriétaire et moi nous somme arranger, il paie les matériaux je lui fait les travaux avec une réduction de 150 e sur le loyer .a l'heure actuelle je ne vis toujours pas dans le logement car je réalise les travaux seul et cela prend du temps mais j'ai avancé du matériel pour finir le bas de la maison mis les factures au nom du propriétaire pour ces impôts et ce derniers ne veut plus payer .

En gros j'ai payer 9 mois de loyer pour venir bosser à ça place dans ça maison dans laquelle je ne vis toujours pas

J'ai qu'une envie lui rendre ces clé et qu'il ce débrouille à finir

Par **yapasdequoi**, le **11/06/2023** à **12:37**

Bonjour,

Avez-vous signé un bail ?

Avez-vous inscrit dans ce bail (ou sur un autre document) vos accords concernant les travaux ?

Si c'est bien le cas, vous devez donner congé pour résilier le bail et faire valoir l'accord tel que rédigé.

Si rien n'est écrit concernant les travaux vous n'avez pas de recours juridique. Il faudra soit trouver un accord amiable soit laisser tomber.

Par **miyako**, le **11/06/2023** à **14:49**

Bonjour,

[quote]

j'ai avancé du matériel pour finir le bas de la maison mis les factures au nom du propriétaire pour ces impôts et ce derniers ne veut plus payer .

[/quote]

C'est donc vous qui avez payé les factures pour votre propriétaire. Si vous avez la preuve du paiement (chèque ou carte à votre nom), c'est donc une dette qu'il vous doit .

Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **11/06/2023 à 17:56**

Bonjour et bienvenue

Avant tout, prenez contact avec l'ADIL de votre secteur.

Par **youris**, le **11/06/2023 à 18:45**

bonjour,

la preuve du paiement n'indique pas que c'est une dette.

et comme il n'y a rien d'écrit sur cet arrangement, la dette sera difficile à prouver.

et même si la dette est prouvée, la durée pour obtenir un titre exécutoire permettant une saisie va prendre quelques mois.

salutations